



## Les règles internationales de tournoi de poker

### Introduction

*Version 1.1. 1er/02/2008©*

*Par **Guillaume GLEIZE** aka « Guillaume de Tours »*

La FFJP vous propose dans les mois qui viennent de faire le point sur certaines règles particulières et parfois mal comprises du poker international de tournoi.

Nous précisons « tournoi » et « international » car il faut bien comprendre une chose : les casinos et les maisons de jeu du monde entier pratiquant le poker ont pris depuis longtemps et pour longtemps encore la triste habitude d'imposer leurs propres variations aux règles les plus communément admises. Ces variations aux règles sont effectives dans le cadre de leurs cash-game mais aussi souvent de leurs tournois.

Pourquoi cela ? Bien que provenant souvent d'un responsable local ayant eu une lubie, du désir de faire plaisir aux clients réguliers, de suivre une tradition régionale ou plus simplement d'imprimer « sa marque » au célèbre jeu, il faut reconnaître que parfois ces règles « maisons » sont imposées par la nécessité. Le système des sanctions progressives par exemple, propre aux tournois internationaux ne peut que très difficilement s'appliquer à un gros cash-game local ou la décision doit être claire et nette avec effet immédiat puisque n'importe quel joueur peut se lever immédiatement après la décision et emporter avec lui une part considérable de la masse d'argent en jeu.

Néanmoins ces cercles et casinos commencent à avoir des problèmes de crédibilité et à rechercher eux aussi une uniformisation des règles le jour où ils prétendent accueillir dans leurs salons un tournoi disons « open » si ce n'est « international ».

En effet, ils sont alors écartelés entre deux décisions :

1/ Appliquer à leur tournoi « open » les règles locales qu'ils utilisent pour leurs cash-games et tournois réguliers. Ils risquent alors de voir des invités étrangers de marque se faire piéger par ces coutumes « autochtones », bondir de leur siège, faire un scandale et critiquer ouvertement et devant les médias ces règles « arrangées ».



2/ Appliquer les règles internationales de tournoi. Le risque ici est de voir leurs clients réguliers, habitués aux règles « maison », être complètement déstabilisés, avoir donc de très mauvais résultats et faire une très mauvaise publicité à l'évènement. Quand on sait ce que rapportent les clients « réguliers » à un casino local par rapport à un tournoi promotionnel on comprend que cette deuxième solution n'est pas terrible non plus !

L'uniformisation des règles, bien que longue et très loin d'être aboutie, n'est donc pas une utopie et sera à notre sens inévitable dans le futur si le poker veut acquérir définitivement la même respectabilité que le bridge ou les échecs.

Le poker de tournoi international, indépendant de toute contrainte locale, a commencé depuis longtemps ce travail de synthèse. Deux références inévitables se détachent alors du lot :

Le « Robert's Rules of Poker » traduisez : le livre des règles de Robert (Ciaffone) connu aussi sous le surnom de Bob Ciaffone. Ce respectable monsieur de 68 ans, ancien joueur de poker, bridge, échecs et billard a accompli un gros travail d'analyse avec son livre de règles, récemment actualisé dans sa onzième version. Nous utiliserons pour nous y référer l'abréviation RRs.

Le TDA - « Tournament Director Association » - l'association des directeurs de tournoi. Créée par des personnalités du monde de l'arbitrage avec à leur tête le fameux Matt Savage, le TDA c'est dirigé quant à lui vers un travail de synthèse des règles. Il se concentre sur les règles les plus fréquemment utilisées ou les plus controversées et qu'il a recensé pour l'instant au nombre de quarante. Le TDA propose chaque année un « brain storming » sur invitation ou certaines règles peuvent être modifiées, précisées ou éventuellement rajoutées à la liste du manuel de l'organisation.

La FFJP se concentrera donc sur ces règles de tournoi internationales de par leur caractère uniforme.

Nous commencerons par analyser une par une les règles du TDA en commençant par les moins comprises du grand public, celles générant le plus de litiges et de questions.